

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU  
1 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le  
1 février 2021, en la salle municipale à 18:00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron,	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 18:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. SÉANCE À HUIS CLOS

01-01-02-2021

« Le conseil de la municipalité de Padoue siège en séance ordinaire ce lundi 1 février 2021 en salle puisqu'on ne pouvait se prévaloir d'un autre moyen ;

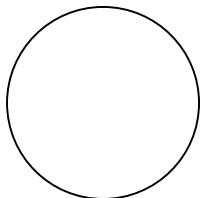
CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer en personne en respectant la distanciation et le port du masque. »

« Que la séance soit tenue à 18h00 à cause du couvre-feu et qu'elle soit sur zoom pour permettre aux résidents de la municipalité d'y participer.»  
ADOPTÉE.



4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Séance à huis clos
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021  
Suivi au procès-verbal
6. Lecture et adoption des comptes
7. Information du maire et des conseillers
8. Plan d'action jeunesse
9. Formation sécurité civile
10. Liste des non-payeurs de taxes
11. Transfert des mutations immobilières du registre foncier à la  
firme Évimbec
12. Achat d'un distributeur à eau pour le garage
13. Support à l'action bénévole
14. Subvention à l'Association sportive pour la patinoire
15. Affaires diverses :  
A) Réparation de la glissière de sécurité Kempt Sud
16. Période de questions
17. Levée de la séance

02-01-02-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11  
JANVIER 2021

03-01-02-2021

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021 soit adopté.  
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

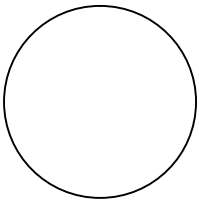
6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

04-01-02-2021

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 27 095.70 \$.  
ADOPTÉE.

7. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.



8. PLAN D'ACTION JEUNESSE

05-01-02-2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents:

D'adopter le plan d'action jeunesse présenté par le comité stratégie jeunesse avec les modifications demandé.

ADOPTÉE.

9. FORMATION SÉCURITÉ CIVILE

06-01-02-2021

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

Que les personnes ressources suivent la formation en sécurité civile proposé par la MRC de La Mitis.

ADOPTÉE.

10. LISTE DES NON-PAYEURS DE TAXES

07-01-02-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à envoyer des lettres enregistrées aux personnes dont les taxes 2020 ne sont pas payées dont voici les matricules:

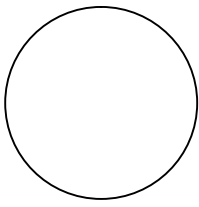
6382 80 7985	6 684.03 \$
6481 09 1349	5 008.67 \$
6582 36 2664	597.60 \$
6582 37 9931	70.97 \$
6680 03 8355	704.93 \$
6782 84 3540	1 546.19 \$
6882 63 9183	1 065.24 \$
6882 82 2945	994.42 \$
6882 92 3694	1 094.34 \$
6882 83 3668	1 247.74 \$
6882 62 9002	1 997.35 \$
6984 96 9134	1 154.16 \$
7183 05 6726	249.39 \$
7183 38 8880	1 220.77 \$
7184 50 3343	152.44 \$
7185 85 2766	885.16 \$
7386 51 6110	362.32 \$
7387 17 8353	518.67 \$

11. TRANSFERT DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES DU REGISTRE FONCIER À LA FIRME ÉVEIMBEC

08-01-02-2021

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec la firme Évimbec Ltée en matière d'évaluation foncière a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le Registre foncier transmettait à la firme Servitech tous les avis, dont les contrats notariés affectant le territoire de la municipalité;



**CONSIDÉRANT QUE** l'article 10 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* exige une résolution avant de modifier le destinataire des mutations et des mises à jour du rôle.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par madame Clémence Lavoie, et résolu à la majorité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Padoue, par la présente résolution, informe la Direction générale du registre foncier qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il n'est plus requis de transmettre à la firme Servitech les avis de mutations et les avis de mises à jour du rôle d'évaluation de la municipalité de Padoue. Ces avis doivent être transmis à la firme Évimbec Ltée à compter de cette date. De plus, la facturation des frais sera à transmettre à la municipalité de Padoue.

ADOPTÉE

12. ACHAT D'UN DISTRIBUTEUR À EAU POUR LE GARAGE

09-01-02-2021

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

De faire l'achat d'un distributeur à eau pour installer au garage municipal.  
ADOPTÉE.

13. SUPPORT À L'ACTION BÉNÉVOLE

10-01-02-2021

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :

Que la municipalité de Padoue demande à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia-Mitis, de partager le 1 000\$ entre trois organismes de la municipalité, soit l'Association sportive de Padoue, la Fabrique de Padoue et le comité stratégie jeunesse. Ces comités ne peuvent pas faire de levée de fonds à cause de la pandémie et ils ont tous besoin d'argent pour la continuité de leur organisme.

ADOPTÉE.

14. SUBVENTION POUR LA PATINOIRE

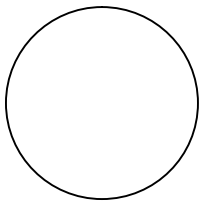
11-01-02-2021

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :

Qu'une subvention soit donné à l'Association sportive pour l'entretien hivernale de la patinoire, un montant de 1 000\$ pour commencer et un ajustement de la subvention sera fait à la fin de la saison 2020-2021.

ADOPTÉE.

16. AFFAIRES DIVERSES



A) RÉPARATION DE LA GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ,  
CHEMIN KEMPT SUD

12-01-02-2021

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

De faire réparer la glissière de sécurité dans la côte du chemin Kempt Sud par Les Entreprises Rémi Charest Inc. au montant de 5 676.25 \$ plus les poteaux, plus les taxes.  
ADOPTÉE.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-01-02-2021

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 18:30 heures.  
ADOPTÉE.

### **Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire 1 février 2021, tenue en la salle municipale, à 18:00 heures.  
En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

02-02-2021  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 2 février 2021